



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2021
COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le treize décembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le deux novembre deux mille vingt et un, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (21) :

M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAI, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, M. LÉCUYER, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT.

Absents, excusés et représentés (8) :

MME SÉROT a donné pouvoir à M. BROUNAI
MME TEILLET a donné pouvoir à MME BRIZARD
M. PLAINEAU a donné pouvoir à M. BERTHOU
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE
M. LE CAM a donné pouvoir à MME KERFOURN
MME MERLET a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
MME PERESSE a donné pouvoir à M. LABARRE
MME PAQUET a donné pouvoir à M. MICHENOT

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME LALLEMAND

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2021.
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

- 2021-84/ Approbation du protocole relatif au temps de travail suite à la fin des régimes dérogatoires aux 1607 heures.
- 2021-85/ Présentation du Rapport Social Unique.
- 2021-86/ Convention de mise à disposition d'un conseiller numérique.
- 2021-87/ Modification du tableau des effectifs.
- 2021-88/ Décision modificative n°3.
- 2021-89/ Fonds de concours tourisme et proximité.
- 2021-90/ Apurement de l'actif.
- 2021-91/ Apurement des créances éteintes.
- 2021-92/ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.
- 2021-93/ Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2022.

❖ Qualité de vie

- 2021-94/ Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Nantes Métropole.

❖ Urbanisme

- 2021-95/ Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:13:12



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:50 portant notamment sur : l'affichage du PV.

Le procès-verbal est approuvé par :

18 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. GAVOUYÈRE, M. LÉCUYER, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, M. MICHENOT,

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 13/12/2021 : MME SÉROT, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. GOUPIL, M. LE CAM, MME MERLET, MME PÉRESSE, MME PAQUET.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 8/11/2021 : M. BERTHOU, MME FOURNIER et MME DELERUE.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:16:36

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Pas d'interventions ni de débat.

Finances et Ressources Humaines

2021-84/ Approbation du protocole relatif au temps de travail suite à la fin des régimes dérogatoires aux 1607 heures.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:19:10

Monsieur le Maire expose que les agents territoriaux ne travaillant pas 1607h, l'Etat a demandé une modification du temps de travail pour rétablir la situation à partir de janvier 2022 ; qu'en juin le conseil a voté afin d'acter ce principe et engager des discussions avec les représentants du personnel ; que 13 réunions ont eu lieu et qu'un accord a été trouvé à l'unanimité du Comité Technique sans qu'il y ait de manifestation ou de mouvement de grève.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:26:56 portant notamment sur : le dialogue social ; les conditions de travail des fonctionnaires ; les contreparties financières ; la revalorisation du point d'indice ; l'encadrement des heures de travail ; l'aboutissement des négociations débutées en 2014 ; le travail de discussion avec les agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole,
- d'abroger la délibération n° 2001-14 du 22 février 2001 relative au précédent protocole du temps de travail.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot)

2021-85/ Présentation du Rapport Social Unique.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:33:46

Monsieur le Maire expose que le Rapport Social Unique 2020 (RSU) remplace le Bilan Social et qu'il doit faire l'objet d'une présentation annuelle devant le conseil qui prend acte. Il présente ensuite le RSU en commentant les données diffusées en séance.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:38:05 portant notamment sur : la baisse de l'absentéisme ; le profil type de l'agent municipal ; le salaire des agents ; la répartition entre les catégories A, B et C.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du Rapport Social Unique de l'année 2020 faite en séance.

2021-86/ Convention de mise à disposition d'un conseiller numérique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:43:19

Madame Curaudeau expose que pour accompagner les usagers qui ont des difficultés avec les usages numériques, les communes de Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne et Le Pellerin ont souhaité recruter un conseiller numérique qui interviendra 13h00 sur la commune.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:45:43 portant notamment sur : l'aspect positif du recrutement pour lutter contre la fracture numérique ; l'avenir de ce dispositif après 2 ans ; le temps de travail du conseiller numérique ; le matériel mis à disposition des pellerinais ; la sécurité numérique si utilisation du matériel communal ; la formation des élèves de la commune à l'utilisation des réseaux sociaux par le conseiller numérique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention présentée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-87/ Modification du tableau des effectifs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:52:48

Monsieur le Maire expose que la modification du tableau concerne notamment la stagiairisation d'un agent à la cuisine centrale et l'augmentation du temps de travail d'un agent de l'enfance jeunesse afin que celui-ci corresponde réellement aux heures effectuées dans l'année.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:55:44 portant notamment sur : la question du temps partiel subi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 voix pour et 6 abstentions (M. Labarre, Mme Fournier, M. Dréan, Mme Péresse, M. Moussu, Mme Delerue)

2021-88/ Décision modificative n°3.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:57:38

Monsieur Monnié expose qu'il convient d'apporter des modifications au budget en fonctionnement et en investissement.

 Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modification n° 3 au budget primitif 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-89/ Fonds de concours tourisme et proximité.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:01:32

Monsieur le Maire expose que selon les nouvelles modalités d'attribution des fonds de concours en fonctionnement, Nantes Métropole alloue un fonds de concours à hauteur de 40 % des dépenses éligibles afin de permettre de financer deux autres projets plus importants chaque année.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:03:27 portant notamment sur : le replantage d'arbres d'essence locale à la Martinière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre Nantes métropole et la commune du Pellerin pour le versement en 2021 du fonds de concours au titre de l'année 2020 lequel s'élève à 4 735 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-90/ Apurement de l'actif.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:05:23

Monsieur Monnié expose que lorsque la commune acquiert un bien elle l'enregistre dans un inventaire comptable afin de suivre les immobilisations et qu'en parallèle ce dernier est inscrit au bilan tenu par le comptable. Il ajoute que depuis 2020 la commune réalise un travail de concordance entre les deux comptabilités et que c'est suite à cela qu'il est nécessaire de réaliser un apurement des actifs.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'apurement des écarts constatés de l'actif et listés ci-dessus,
- de demander au trésorier principal de Saint Herblain, comptable de la Commune du PELLERIN de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

Approuvé à l'unanimité.

2021-91/ Apurement des créances éteintes.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:08:08

Monsieur Monnié expose que le Trésorier de Saint Herblain a informé la commune de la décision de la Commission de surendettement de Nantes d'ordonner l'effacement de la dette d'un montant de 40,60 € concernant un débiteur de la collectivité.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'ordonner l'exécution de la décision du Tribunal d'instance et d'effacer les dettes concernées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2021-92 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:09:10

Monsieur Monnié expose qu'afin de permettre à la commune d'effectuer des dépenses de fonctionnement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget dont la date butoir est fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales au 15 avril, l'exécutif est en droit d'engager, de liquider et de mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de 25% des crédits ouverts lors de l'exercice précédent.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:11:13 portant notamment sur : le fait que certaines dépenses sont supérieures à 25 % ; le montant des dépenses liées à la réhabilitation de l'Hermitage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du BP 2021 (575 563 €) avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir en au plus tard au 15 avril 2022.

Approuvé à l'unanimité

2021-93/ Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2022.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:14:16

Monsieur Bihan expose les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public pour 2022.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:16:40 portant notamment sur : la baisse de fréquentation du marché ; l'augmentation des tarifs notamment pour les commerçants ambulants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Qualité de vie

2021-94/ Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Nantes Métropole.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:19:53

Monsieur Berthou expose que la demande de sécurité et de tranquillité publiques de la part des habitants ne cesse de croître et que ces derniers se tournent naturellement vers leurs élus locaux. Il ajoute que la Métropole via le CISPD peut venir en appui et expose le fonctionnement de ce dispositif.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:22:38 portant notamment sur : la vigilance pour que l'instance développe un observatoire de la délinquance ; l'aspect prévention et éducation du dispositif ; les types de délits étudiés ; l'aspect observatoire du dispositif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Nantes Métropole, sous réserve du vote des conseils municipaux et selon les conditions de majorité prévues à l'article L132-13 du CSI.
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme

2021-95/ Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:32:46

Madame Dousset expose ce qu'est une DTA et revient sur l'historique de la DTA de l'Estuaire de la Loire ainsi que les raisons de son abrogation ; le développement du Port Autonome, la gouvernance et le contenu du schéma régional ; les objectifs en matière d'équilibre des territoires.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:41:33 portant notamment sur : l'enquête publique au sujet de la SRADDET ; le développement du Port Autonome ; les prémices de l'installation d'une centrale nucléaire ; la gouvernance et le contenu du schéma régional ; les objectifs à moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalités des territoires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable au projet d'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet du drapeau Breton.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:54:05

« Depuis quelques semaines, le drapeau breton flotte au fronton de notre mairie, à côté des drapeaux français et européen. Est-ce le signe politique de la volonté d'appartenance du Pellerin à la Bretagne ? Est-ce un choix délibéré et assumé de la majorité ? Est-ce une promesse de campagne ? Nous ne l'avons pas relevé dans les documents de la liste le Pellerin, notre lien. Autant de questions que nous nous posons. Pourquoi pas. C'est une revendication politique que d'unir la Loire Atlantique à la région Bretagne et de faire une région à cinq départements. Cependant ce débat n'a jamais eu lieu dans notre commune. Alors pourquoi le Gwen a Du (nom breton du drapeau de la Bretagne) flotte-t-il au Pellerin en lieu et place du drapeau du Pays de Retz ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:54:50 portant notamment sur le fait : que le drapeau a été acheté et installé au fronton de la mairie dans le cadre du Festival des Celtomania, que la commune a accueilli et qu'il y est resté ; que rien n'impose à la commune de faire flotter des drapeaux au fronton sauf sur demande de la Préfecture lors de commémorations spécifiques ; que le drapeau du Pays de Retz a été installé au fronton sans qu'il y ait eu de délibération ; que le drapeau Breton flotte déjà au fronton de nombreuses communes avoisinantes, mais également du Conseil Départemental et de la mairie de Nantes ; que le drapeau Breton est plus récent (1925) alors que celui du Pays de Retz est plus ancien (1341) ; que le drapeau Breton est fédérateur et que depuis qu'il est installé il y a eu que des avis positifs sauf une personne qui a indiqué que le Pellerin était en Pays de la Loire.

Question du Groupe Un Nouvel Élan pour Le Pellerin

Question n°1 au sujet des élections présidentielles.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:50:04

« Dans le cadre des élections présidentielles, les candidats doivent présenter au moins 500 signatures de parrainages. En tant que maire, avez-vous été sollicité ? Si c'est le cas, avez-vous fait le choix de donner votre accord de parrainage à un candidat ? Ferez-vous connaître publiquement votre décision ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:57:22 portant notamment sur le fait : que depuis 2016 la liste des parrainages est publiques et qu'il suffit de la demande au Conseil Constitutionnel ; que 4 demandes ont été reçues à savoir de Mme Hélène Thouy du Parti Animaliste, de M. Nicolas Dupont-Aignan de Debout le France, de M. Florian Philippot des Patriotes et de M. Jean-Luc Mélanchon de La France Insoumise ; que le fait de recevoir des demandes à la mairie ne le dérange pas mais que cela le gêne lorsqu'elles sont envoyées à son domicile ce qui fut le cas deux fois de M. Jean-Luc Mélanchon qui a aussi envoyé une demande au domicile de Mme Curaudeau en tant que Conseillère Départementale.

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°2 au sujet du drapeau Breton.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:58:46

« Toujours au sujet du drapeau breton, pouvons-nous avoir au sein de ce conseil un débat et un vote démocratique actant le fait d'apposer le Gwen a Du au fronton de notre mairie et de communiquer ouvertement sur cet acte politique ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:59:00 portant notamment sur le fait : qu'il n'y a pas de délibération pour le drapeau du Pays de Retz et qu'il n'y aura donc pas pour le drapeau Breton ; qu'il est favorable à une discussion sur le sujet avec les membre du conseil municipal.

Question du Groupe Un Nouvel Élan pour Le Pellerin

Question n°2 au sujet des chèques solidarité.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:59:30

« Il y a plus d'un an, dans le cadre de la crise sanitaire, vous aviez effectué une opération chèques solidarité pour soutenir les commerçants et artisans du Pellerin. A notre connaissance 35 000 euros n'ont pas été distribués. Dans le cadre de la 5ème vague, nous constatons actuellement beaucoup d'annulations d'événements. Avez-vous prévu d'utiliser cette somme pour aider les pellerinai précarisés ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 02:00:08 portant notamment sur le fait : qu'il n'a pas l'impression que les petits commerçants soient précarisés mais que si cela était le cas la commune agirait ; que depuis peu la commune dispose d'une association de commerçants ; que par ailleurs, pour les pellerinai en précarité ils peuvent se rapprocher du CCAS ; que ce n'est pas parce que les crédits sont inscrits au budget que nous devons les utiliser.

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°3 au sujet du droit d'expression des minorités.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:01:39

« Nous avons soulevé, lors d'une question orale, le sujet de l'extension du droit d'expression des minorités aux supports numériques. Une 1ère réunion a eu lieu sur le sujet au cours de laquelle vous nous avez indiqué qu'une seconde aurait lieu début décembre. A ce jour, nous n'avons reçu aucune convocation. Quand comptez-vous réunir la commission ad hoc sur l'extension du droit des minorités ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 02:02:10 portant notamment sur le fait : qu'une date a été arrêtée et qu'il s'agit du 10 janvier 2002 ; qu'un travail a été fait avec les services et l'AMF sur le sujet et qu'il sera présenté lors de cette réunion.

Fait au Pellerin,

Le Maire,



François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE